



## Séparation / pacs + 2 enfants

Par **quemener**, le **30/05/2009** à **08:57**

Bonjour,rnrnNous allons nous séparer avec mon ami. rn- Nous sommes PACSés,rn- Nous avons 2 enfants (garçon 3 ans, fille 4 mois)rn- Nous avons notre maison en commun.rnrnComment faire pour,rn- Officialiser la garde des enfants,rn- Se dePACSern- Pour que je puisse rester dans la maison quelque temps avec les enfants.rnrnNous en sommes au début de la procédure et ne savons pas comment procéder.rnrnMerci pour votre aide.rnrnCordialement

Par **ravenhs**, le **30/05/2009** à **14:21**

Bonjour,rnrn1. Il faut saisir le juge aux affaires familiales pour officialiser la résidence de l'enfant et demander une pension alimentaire. Vous pouvez recourir à un avocat mais il n'es pas obligatoire.rnrn2. Pour rompre le pacs, il existe plusieurs façon, je vous renvoie vers l'article de loi pour les différentes possibilités  
:rnrn<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=83A84F4EEC3A3C549F3BD498CD9>verrez qu'il a notamment la déclaration conjointe pour rompre le Pacs "Le pacte civil de solidarité se dissout également par déclaration conjointe des partenaires ou décision unilatérale de l'un d'eux.rnrnrnLes partenaires qui décident de mettre fin d'un commun accord au pacte civil de solidarité remettent ou adressent au greffe du tribunal d'instance du lieu de son enregistrement une déclaration conjointe à cette fin."rnrn3. Vous n'avez pas plus de droit que votre partenaire sur la maison, même si c'est vous qui élevez les enfants ( c'est différents du mariage ). Donc si vous voulez garder la maison pour élever les enfants, il faut trouver un accord amiable avec votre ancien partenaire.rnrnBon courage.